



PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le 8 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 1^{er} avril 2026 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

Conseillers municipaux en exercice 15

Conseillers municipaux présents : 15

Votants : 15

Présents : Laure VIGNEAUX, Louis AVEZAC, Marion BONTPUNT, Pascal CARRIBOU, Ingrid DANFLOUS, Marie-France DANFLOUS, Christine DUFOUR, Richard FIGUEROA, Benjamin GIL, Thierry MODOLO, Sylvie MORET, Sandrine OUSSET-HAMNICH, Marie PECARRERE, Damien SNELA, Julien VIT.

Marie-France DANFLOUS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance à 19h30

Adoption du procès-verbal du 20/03/2026

Pas d'observation

Rappel de l'ordre du jour

1. Budget eau-assainissement - compte financier unique 2025
 2. Budget eau assainissement - affectation du résultat
 3. Budget eau-assainissement - BP 2026
 4. Budget commune compte financier unique 2025
 5. Budget commune affectation du résultat
 6. Vote des taux TFB, TFNB, TH 2026
 7. Attribution des subventions aux associations
 8. Budget commune budget primitif 2026
 9. Projet de reconstitution de peuplements forestiers
- Relevé des décisions du Maire
Questions Diverses

1 – Budget eau assainissement : Compte financier unique 2025

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	DÉPENSES ou Déficits	RECETTES ou excédents	DÉPENSES ou Déficits	RECETTES ou excédents	DÉPENSES ou Déficits	RECETTES ou excédents
Résultats reportés		285 152,23 €	14 813,16 €			270 339,07 €
Opérations de l'exercice	25 446,34 €	40 477,74 €	142 969,75 €	133 112,28 €	168 416,09 €	173 590,02 €
TOTAUX	25 446,34 €	325 629,97 €	157 782,91 €	133 112,28 €	168 416,09 €	443 929,09 €
Résultat de clôture		300 183,63 €	24 670,63 €			275 513,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget eau et assainissement et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2 – Budget eau assainissement : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de : 0.00 €

Un déficit d'exploitation de : - 24 670.63 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement.

3 – Budget eau assainissement : Budget primitif 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 :

Présentation	Budget Primitif 2025	Dépenses	Recettes
Vote Budget Primitif	Fonctionnement	152 348,00	177 018,63
	Investissement	344 082,83	43 899,20
Report de l'exercice 2025	report en fonctionnement	24 670,63	
	report en investissement		300 183,63
Résultat cumule	Fonctionnement	177 018,63	177 018,63
	Investissement	344 082,83	344 082,83
	total cumule	521 101,46	521 101,46

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2026.

4 – Budget commune : compte financier unique 2025

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale (A)	1 574 182.93	620 480.69	2 194 663.62
	Recettes réalisées (B)	853 531.90	594 535.32	1 448 067.22
	Restes à réaliser (C)	354 131.92	0.00	354 131.92
Dépenses	Autorisation budgétaire totale (D)	1 588 659.00	1 172 185.54	2 760 844.54
	Dépenses réalisées (E)	1 282 001.09	646 596.88	1 928 597.97
	Restes à réaliser (F)	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (G = B - E)	- 428 469.19	- 52 061.056	- 480 530.75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-) (H)	14 476.07	551 704.85	566 180.92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-) (G + H)	- 413 933.12	499 643.29	85 650.17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-) I = C - F	354 131.92	0.00	354 131.92
Résultat cumulé	Excédent/déficit G + H + I	- 59 861.20	499 643.29	439 782.09

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

le maire n'ayant pas pris part au vote

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Miramont de Comminges

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5 – Budget commune : Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 499 643.29 €

Un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 52 061.56€
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	551 704.85 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	499 643.29 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 413 993.12 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	354 131.92 €
Besoin de financement F	=D+E - 59 861.20 €
AFFECTATION = C	=G+H 499 643.29€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	59 861.20 €
2) H Report en fonctionnement R 002	439 782.09€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

6 – Vote des taux TFBN TFNB, TH 2026

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En référence à l'état n°1259, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39,75 %	39,75 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	50,00 %	50,00 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	8,00 %	8,00%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39,75%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 50,00 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8,00 %

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7 – Attribution des subventions aux associations

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le tableau des montants des subventions à allouer aux différentes associations de la commune :

NOMS	MONTANTS
ASSOCIATION FESTIVE	2 000,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	500,00 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE	1 400,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00 €
PETANQUE MIRAMONTAISE	2 300,00 €
TENNIS CLUB MIRAMONTAIS	1 500,00 €
UNION SPORTIVE MIRAMONTAISE	2 300,00 €
VOYAGES MEMOIRE REPUBLIQUE ESPAGNOLE	200,00 €
TOTAL	12 400 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à attribuer les subventions communales aux associations précitées ci-dessus, et procéder au versement des subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026

8 – Budget commune : Budget primitif 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	122 801.93	182 663.13
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	354 131.92
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	413 993.12	0.00
	Total de la section d'investissement	536 795.05	536 795.05

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 051 622.96	611 840.87
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	439 782.09
	Total de la section fonctionnement	1 051 622.96	1 051 622.96

Total du budget	1 588 418.01	1 588 418.01
------------------------	---------------------	---------------------

2°) arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Vote :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

9 - Projet de reconstitution de peuplements forestiers

Le conseil municipal de la commune de Miramont de Comminges, à l'unanimité, demande à l'Office National des Forêts de porter le projet de la commune suivant :

Projet : reconstitution de peuplements forestiers détruits par des attaques de scolytes (sur épicéa commun)

Pour la parcelle forestière 22b (références cadastrales : section C, parcelle 892 et 893) sur le volet 1a (peuplements sinistrés par un phénomène biotique) du cahier des charges France Nation Verte pour le renouvellement forestier, et ce pour une surface de 1.80ha

- De monter les dossiers technico-financier du projet indiquant son coût global estimé et le reste à charge prévisionnel pour la commune ;
- De monter les dossiers de demande de subvention à déposer sur la plateforme Cartogip et d'assister la commune dans le suivi administratif du dossier jusqu'à la liquidation de la subvention, prestation d'un montant de 1500 € HT qui ne sera facturée qu'à la notification par l'Etat des subventions à la commune ;
- De réaliser la maîtrise d'œuvre (assistance technique à donneur d'ordre) des travaux pour un montant qui sera calculé selon un barème dépendant de la taille du projet :
 Si surface < 4 ha : 1 500 € HT + 18% du coût hors taxe des travaux principaux ;
 Si surface 4-10 ha : 1 500 € HT + 16% du coût hors taxes des travaux principaux ;
 Si surface 10-20 ha : 16% du coût hors taxes des travaux principaux.
 Si surface > 20 ha : 14% du coût hors taxes des travaux principaux.

Questions diverses :

- Une demande de local pour un atelier de réparation de vélo a été déposée par un administré.
- La commission de recrutement pour le poste d'agent technique se réunira dès lundi.

La séance est levée à 20H30

Le Maire
Laure VIGNEAUX



La Secrétaire de séance